

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **mardi 10 mars 2020 à 21h00**

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Ordre du jour de la rencontre

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Octroi d'une première portion d'aide financière pour l'entreprise Épicerie Shenley
- 4- Période de question
- 5- Fermeture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-03-90 Il est proposé par Madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3. OCTROI D'UNE PREMIÈRE PORTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTREPRISE ÉPICERIE SHENLEY

2020-03-91 **Considérant** que le 2^e alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales (LCM)* permet à une municipalité d'accorder une aide financière à toute personne qui exploite une entreprise du

secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble, autre qu'une résidence et ce, aux conditions prévues à cette disposition ;

Considérant les travaux exécutés par la Municipalité dans le secteur de la route 269 entre les rues Lachance et Mercier;

Considérant que le conseil a jugé approprié d'établir un programme d'aide financière pour les établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (Règlement 2019) ;

Considérant que l'entreprise Épicerie Shenley a fait une demande d'aide financière dans le programme ;

Considérant que l'entreprise Épicerie Shenley répond aux critères du programme et qu'une analyse de sa situation, en regard avec les effets causés par les travaux majeurs exécutés dans la route 269 lors de la saison estivale 2019, a été réalisée ;

Considérant que l'analyse de la situation a démontré que les travaux réalisés dans la route 269 ont eu un effet considérable sur les opérations et finances de l'entreprise Épicerie Shenley ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que, suite à l'analyse effectuée, le conseil octroie une première aide financière de 15 000,00 \$ à l'entreprise Épicerie Shenley dans le cadre du *Programme d'aide financière à certaines entreprises situées dans un secteur affecté par des travaux majeurs* (Règlement 183-2019).

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

5. FERMETURE DE LA SÉANCE

2020-03-92

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 21h05

Dany Quirion, maire

Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier